



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL**

Du 1^{er} juillet 2026

COMMUNE DE MACLAS

Le 1^{er} juillet deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maclas dûment convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Hervé BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents (par ordre alphabétique) : 17

BLANC Hervé, BONNARD Nathalie, BONNET Lilian, BORDIGA Odile, CHAIZE Laurent, CHARBONNIER Marcelle, COLLET Eve, DIEZ Mickaël, DRAPEAU Philippe, FERRIOL Géraldine, GAUTHIER Géraldine, GONNET Richard, JUTHIER Loïc, MORAS Florence, PERRIGAULT Clara, RICHARD Christophe, VEYRE David,

Absents excusés : 2

FANGET Anne-Claude
PUCHARD Rémi

Absents ayant donné pouvoir :

BONNET Lilian, a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire et Monsieur BONNET Lilian constatent que le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 Juin 2026

Monsieur le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2026. Le conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Objet : Demande de subvention au Parc Naturel Régional du Pilat

Mme BORDIGA Odile, Adjointe au Maire rappelle l'appel à projets 2026 du Parc Naturel Régional du Pilat concernant le soutien à des projets communaux contribuant à l'adaptation du Pilat au changement climatique.

Il est proposé de déposer une demande subvention concernant une étude de diagnostic thermique pour un projet de désimperméabilisations de la cour de l'école, ainsi qu'au rafraîchissement des salles de classes.

Ce projet fait suite à nos participations aux opérations « Coup de Pouce Climat » et « projet RACINE 2 » et aux épisodes de canicule que nous vivons de façon répétée.

Le coût du diagnostic thermique et le plan de financement sont les suivants :

Description	Montant HT	Subvention	Montant	%
Analyse préalable	400.00 €	Parc Naturel Régional du Pilat	3 456.00 €	80 %
Visite technique	600.00 €	Autofinancement	864.00 €	20 %
Rapport avec préconisation ciblées	1 600.00€			
Présentation de rapport sur site	120.00 €			
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	1 600.00€			
TOTAL	4 320.00 €		4 320.00 €	100 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Approuve la demande de diagnostic thermique pour une projet de désimperméabilisations de la cour de l'école, ainsi qu'au rafraichissement des salles de classes
- Approuve le plan de financement tel que présenté
- Approuve le dépôt de demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional du Pilat au titre de l'appel à projet 2026 à hauteur de 80% du projet soit 3 456 €
- Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à la présente décision

Objet : Avenant n°1 –convention de groupement d'achat d'énergies - SIEL-Territoire d'Energie

M.RICHARD Christophe Adjoint au Maire présente l'avenant du SIEL

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'effacement électrique, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

CONSIDERANT que la commune de Maclas adhère au groupement d'achat et/ou groupement d'effacement par convention signée.

CONSIDERANT que la commune de Maclas participe déjà à un marché d'achat d'énergie du SIEL-TE.

CONSIDERANT les besoins de l'adhérent pour l'achat d'énergie(s) et/ou l'effacement électrique,

CONSIDERANT que pour l'énergie considérée seuls les contrats transférés au SIEL-TE Loire entrent dans le groupement au libre choix de la Commune de Maclas,

CONSIDERANT que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE l'avenant, dans le cadre du groupement d'achat d'énergies et d'effacement électrique du SIEL selon les modalités sus mentionnées

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier

Objet : Désignation d'un délégué à la CLECT de la communauté de commune

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Maclas dispose d'un siège à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR).

Monsieur le Maire propose de désigner un membre du conseil municipal pour siéger dans cette commission.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

DÉCIDE de désigner Monsieur Hervé BLANC comme représentant de la commune de Maclas à CLECT de la CCPR

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Virginie BONNET-FERRAND a été élue présidente du Parc naturel régional du Pilat.

Il rappelle également les dates des prochaines élections présidentielles :

- 1er tour : dimanche 18 avril 2027 ;
- 2nd tour : dimanche 2 mai 2027.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire
Hervé BLANC



Le Secrétaire de Séance
Lilian BONNET

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Lilian BONNET, the Secretary of the session.

